

Communiqué de presse

Nouvelle adaptation du taux de subventionnement des réseaux d'accueil de jour des enfants pour 2018-2019 et financement complémentaire pour 2017.

LAUSANNE, le 29 novembre 2017 – La FAJE vient d'informer les 29 réseaux vaudois d'accueil de jour d'une réadaptation à la hausse du taux de subventionnement ordinaire annoncé précédemment pour 2018-2019. De CHF 51 millions en 2016, le montant alloué à l'accueil collectif passera à CHF 72 millions en 2018. Parallèlement, une mesure complémentaire de financement de 2.6 millions de francs a été décidée pour l'année en cours.

Accompagner la mise en place du dispositif parascolaire et contribuer à la consolidation des places existantes

L'une des missions essentielles attribuées à la FAJE par la Loi sur l'accueil de jour des enfants est l'octroi de subventions aux 29 réseaux d'accueil reconnus. La Fondation veille à ajuster sa politique de subventionnement tant aux nouveaux enjeux de l'accueil de jour (redéploiement du parascolaire) qu'à l'augmentation des contributions qui lui sont allouées et aux réalités budgétaires. L'intégration des nouveaux financements qu'elle reçoit depuis 2017, tant des employeurs que de l'Etat, et l'actualisation de ses projections financières pour les 5 ans à venir, lui permettent d'annoncer en cette fin d'année de nouvelles augmentations de ses financements. La FAJE confirme ainsi sa réactivité par rapport aux besoins des réseaux d'accueil de jour et répond à sa mission de soutien aux parents dans leur désir de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

5 points d'augmentation du taux de subventionnement ordinaire en 2 ans

Deux subventions sont actuellement distribuées à l'accueil collectif de jour : une subvention ordinaire et une aide incitative à la création de places, l'aide au démarrage.

La subvention ordinaire s'élevait en 2016 à 20% de la masse salariale du personnel éducatif employé dans les structures d'accueil, pour les réseaux n'accordant pas de rabais fratrie aux familles ; et à 22% de ladite masse salariale pour les réseaux pratiquant un rabais fratrie. Au 1^{er} janvier 2018, ces taux se situeront à respectivement 25% et 27%. En 2017, une hausse de 3 points a déjà été introduite après des années de stagnation. En moins de deux ans, ce sont au total 5 points d'augmentation qui peuvent être financés par la Fondation, faisant passer le subventionnement ordinaire de l'accueil collectif de CHF 51 millions en 2016 à CHF 72 millions en 2018 (selon projections financières). S'ajoute à ce montant le subventionnement de l'accueil familial de jour pour un montant de CHF 6.2 millions pour 2018.

Cette hausse rapide a été rendue possible par l'augmentation de la contribution des employeurs à la FAJE, passée depuis le 1er janvier 2017, de 0.08% à 0.12% de l'ensemble des salaires versés par ces derniers, ainsi que par le mécanisme d'augmentation de la contribution de l'Etat en proportion de l'augmentation de la masse salariale du personnel éducatif.

Financement complémentaire pour 2017

En complément de ces mesures pour les années à venir, la FAJE est en mesure d'accorder en cette fin d'année l'équivalent de 1% de taux de subventionnement complémentaire aux 29 réseaux d'accueil de jour des enfants, pour un montant total d'environ 2.6 millions de francs.

Le Conseil de Fondation fixera dans le courant de l'année prochaine sa stratégie pour les années à venir, dont celle liée à une nouvelle période de reconnaissance des réseaux d'accueil de jour (2020-2024). Dans le respect de l'autonomie des réseaux, il s'attachera à adapter le cadre et les modalités de subventionnement aux besoins tant des réseaux que des parents.

Pour tout complément d'information :

Gérald Cretegny, Président du Conseil de Fondation, tél. 079 692 35 76
Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, tél. 021 613 03 82

Service de presse

Trivial mass SA, Olivier Gallandat, 076 574 43 28, presse@trivialmass.com